

Élaboration de 5 PPRN à Mayotte (communes de Acoua, Bandraboua, Chiconi, Dembeni et Mtzamboro)

Commune de **DEMBENI**

Phase 1: Caractérisation des aléas « inondation » et « mouvements de terrain »

Comptes Rendus des Réunions de Présentation aux Communes et Concertation du 27 au 30 octobre 2015

Réf. RE10-060/Phase 1/Ah3-Am3/Version 1

Novembre 2015

MANDATAIRE - Hydraulique
HYDRETUDES
Agence Océan Indien



Résidence Les Kréolies,
8-10 rue Axel Dorseuil
97410 SAINT PIERRE
Tel : 0262 96 82 45
Fax : 0262 32 69 05
contact.reunion@hydretudes.com

CO-TRAITANT
Mouvement de terrain
SEGC



8 avenue Rivière des Galets
97460 SAINT PAUL

Tél. : 0262.45.50.17
Fax : 0262.22.50.01
bet.segc@wanadoo.fr

CO-TRAITANT Local
Mouvement de terrain
SEGC Mayotte



BP 1412
97 600 MAMOUDZOU

Tel : 0269.61.70.73
Fax : 0269.62.77.44
segc.mayotte@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE RÉUNION		
Commune :	Dembéni	Animateurs : Philippe HIREL (DEAL-SEPR/URN) Léo MÜLLER (HYDRETTUDES/SEGC)
Rédacteur :	Ivan TEMEY	Entité : SEGC MAYOTTE
Ordre du jour :	- Présentation de la procédure PPRN et du calendrier prévisionnel ; - Concertation et partage des connaissances des risques et du territoire ; - Analyse et mise au point des cartes détaillées de la commune.	
Date et heure :	29/10/2015 à 14h00	Lieu : Salle du Conseil Municipal Durée : 01h29
Participants (7 personnes) :		
<ul style="list-style-type: none"> . DEAL de Mayotte <ul style="list-style-type: none"> - M. Philippe HIREL (DEAL/PER/Unité Risques Naturels - Responsable adjoint) . HYDRTEUDES/SEGC <ul style="list-style-type: none"> - M. Léo MÜLLER (SEGC MAYOTTE - Ingénieur Risques Naturels) - M. Ivan TEMEY (SEGC MAYOTTE - Gérant) . Mairie de Dembéni <ul style="list-style-type: none"> - M. Ambdi Hamada JOUWAOU (Le Maire) - M. Saindou RACHADI (Adjoint au Maire) - M. Saïd DJAFFOU (Adjoint au Maire) - M. Rainoïdine DAHALANI (Directeur Général des Services de La Mairie) 		
RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS		
Déroulement de la réunion		
<p>La Réunion a débuté à 14h23 pour une durée totale de la présentation de 01h05 minutes.</p> <p>Monsieur P. HIREL, précise que la séance va se dérouler en deux temps : un temps de présentation (DEAL et HYDRETTUDES/SEGC) et un temps d'échange et de questions. Monsieur P. HIREL, précise qu'un compte rendu sera adressé à l'ensemble des membres présents auquel seront annexés les deux exposés.</p> <p>La Présentation de Monsieur P. HIREL, qui a durée une vingtaine de minute, rappelle les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le département de Mayotte est exposé à 6 des 8 aléas responsables de risques naturels. <input type="checkbox"/> 90% du territoire est concerné par un aléa et 50% par un aléa fort. <input type="checkbox"/> Le risque résulte du croisement d'un aléa et d'un enjeu. <input type="checkbox"/> La notion de risque d'inondation est fonction de la hauteur et de la vitesse de l'eau. <input type="checkbox"/> L'Etat met en oeuvre les PPR et informe les communes. <input type="checkbox"/> Le Maire délivre les permis, informe sa population (DICRIM) et prépare sa commune à gérer les crises (PCS) <input type="checkbox"/> Le citoyen doit respecter les règles d'urbanisme s'il ne veut pas s'exposer à des sanctions <input type="checkbox"/> Après approbation du PPRN par le Préfet, le PPRN devient servitude d'utilité publique. Il est annexé au PLU qui doit être rendu compatible sous un délai de 2 ans et les PCS deviennent obligatoires. <input type="checkbox"/> 10 PPRN ont déjà été prescrits en 2009 et 2010 et ils sont actuellement en cours d'élaboration en vue d'être approuvés en milieu d'année 2016. Les 7 PPRN restants seront prescrits en 2016 pour une approbation en 2018. <input type="checkbox"/> Seuls les phénomènes d'inondations et de mouvements de terrain ont fait l'objet d'études spécifiques. <input type="checkbox"/> L'aléa cyclonique, est sorti du cadre des PPRN car la submersion marine est en cours de requalification et le recul du trait de côte est à l'étude en 2016, en vue de la prescription des PPR littoraux fin 2016. <input type="checkbox"/> Deux plans de prévention des risques cohabiteront donc avec deux règlements associés : PPRN et PPRL <input type="checkbox"/> La concertation autour des cartographies des aléas, des enjeux, l'élaboration du zonage réglementaire et du règlement sont prévus d'ici fin janvier 2016. 		

- La consultation des parties prenantes, dont les communes, qui devront délibérer sur le PPRN suite à la concertation qui a pour vocation d'obtenir l'adhésion au projet, est prévue au printemps 2016.
- La mise en enquête publique est prévue en mai 2016.
- L'approbation du PPRN par le préfet est prévue au cours du 3ème trimestre 2016.

Une présentation de trente cinq minutes, de la méthodologie de cartographie des aléas a été effectuée par M. L. MÜLLER. Les principaux points abordés par cette présentation sont les suivants :

- La présentation du groupement HYDRETTUES/SEGCMAYOTTE/SEGC REUNION et le rôle de chacun.
- Le contenu de la mission et l'état d'avancement.
- La définition des phénomènes étudiés dans le domaine d'inondation et de mouvement de terrain (glissement de terrain et chute de blocs).
- La méthodologie de caractérisation des aléas d'inondation et de mouvement de terrain (recueil documentaires, grille méthodologique du CEREMA et campagnes de terrain) et résultats obtenus.
- Une présentation des cartes d'aléas d'inondation et de mouvement de terrain de la Commune
- Une comparaison entre les cartes des atlas du BRGM et les nouvelles cartes du PPR de la Commune.

Ensuite, des échanges ont eu lieu entre les agents de la municipalité, les représentants de la DEAL et le groupement HYDRETTUES/SEGC. Notamment, M. P. HIREL, signale que la réunion de présentation de la phase 1 de la cartographie des aléas inaugure la phase de concertation. Une série de questions a été posée par Monsieur Le Maire et/ou ses agents et ses élus concernant, l'exposition de la Commune aux risques de mouvement de terrain et d'inondation, les principes de constructibilité à respecter par rapport au zonage d'aléa et l'application des PPR dans la Commune de Dombéni.

Questions diverses

Inquiétude de Monsieur Le Maire à propos de la couverture des aléas sur sa Commune et notamment, d'un point de vue de l'aléa mouvement de terrain, limitant le développement et l'aménagement futur. La SEGC MAYOTTE le rassure en présentant l'évolution des cartes depuis celles des atlas du BRGM et fait remarquer le gain de surface qui représente 12,33 % soit 4,7 km² de plus où l'aménagement est possible.

Monsieur R. DAHALANI, signale que compte tenu des récentes élections municipales, la Mairie n'a pas pris le temps d'étudier le porté à connaissance des PPRN de la Commune envoyé par le Préfet.

Le Maire s'excuse car il vient de prendre ses fonctions depuis la récente élection municipale.

Le Maire parle de la ravine du village de Dombéni qui est souvent en crue provoquant des ravinements et des destructions des berges. Il demande à protéger ses berges et ses habitations.

Monsieur P. HIREL, informe que si une parcelle se trouve en zone d'aléa fort d'inondation par exemple, Le Maire à devoir de notifier les occupants et/ou le propriétaire de la dangerosité de l'habitation.

Monsieur R. DAHALANI, demande si les aménagements futurs ont été pris en compte dans le ruissellement urbain ?

Monsieur L. MÜLLER, répond par la négative en argumentant que le ruissellement urbain concerne les zones déjà urbanisées et que les zones d'aménagement futur ont été traitées par la méthode de stralher.

Monsieur R. DAHALANI, demande s'il y-a- une différence entre la carte d'atlas du BRGM et celle du PPRN de la Commune ?

Monsieur L. MÜLLER, répond par le Oui car la carte des PPR est plus détaillée et plus précise.

Monsieur R. DAHALANI, dit que la précision de ces cartes est un enjeu très important d'un point de vue des limites des zones d'aléa par rapport aux constructions existantes.

Monsieur L. MÜLLER, confirme mais relativise sur le faite que le degré de précision des cartes PPRN n'est pas à l'échelle de la parcelle.

Monsieur P. HIREL, rappelle l'étude qui a été commandée au BRGM pour élaborer le PPR de submersion Marine prévu fin décembre 2015. Un règlement du littoral sera rédigé courant 2016. Le projet de l'embarcadère sera soumis à ce PPR.

Le Maire ne comprend pas pourquoi la zone initialement prévue à l'implantation de l'université a été abandonnée ?

Monsieur P. HIREL, ne peut répondre à cette question il n'a pas d'information précise à ce sujet. Mais, il signale que ce projet devra faire partie des enjeux qu'il s'agira d'intégrer dans les cartes des enjeux qui fera l'objet de la future concertation prévu en décembre 2015.

Monsieur P. HIREL, rappelle le planning de l'élaboration du PPR avec une approbation par le Préfet prévu au 3^{ème} trimestre 2016.

Monsieur R. DAHALANI, demande le fichier informatique sous SIG des cartes des aléas afin de le présenter aux élus.

Conclusions

Monsieur P. HIREL, distribue les cartes d'enjeux pour que la Mairie puisse en prendre connaissance avant les réunions du mois de décembre 2015. L. MÜLLER de la SEGC MAYOTTE distribue la notice explicative de la présentation des cartes d'aléas. La Réunion s'est terminée à 15h50 mn.

Pour rappel, la direction générale des préventions des risques prévoit une mission à Mayotte la première semaine de décembre. A cette occasion le Préfet organise à la Case Rocher en Petite Terre, un rendez vous où seront conviés les Maires le 03 décembre à 15h00 en présence de la Direction Générale de Prévention des Risques Naturels (DGPRN) de l'Etat pour expliquer la mise en œuvre de la Prévention des Risques en France. L'invitation sera envoyée aux maires dans les jours à venir.